

Commune de LAGNEY
Séance du CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL du 22 Janvier 2021

Réunion publique

Lieu : Salle communale

Heure de début : 20h32

Heure de fin : 00h24

Présidence : Monsieur le Maire, B. CHÉNOT

Secrétaire de séance : A. REMY

Conseillers présents : B. CHÉNOT, L. PERRETTE, I. DESBOIS, A. BAZARD, O. BERTRAND, H. FOREST, B. LULEWICZ, L. MATHIOT, J. MATHIEU, E. REGHEM, A. REMY, H. SOYER, C. THEVENON

Conseillers absents : S. MOURE – R. BASTAILLE

Procurations :

S. MOURE donne procuration à Monsieur L. PERRETTE

R. BASTAILLE donne procuration à Monsieur J. MATHIEU

Toutes les délibérations de cette séance sont votées à main levée.

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2020
2. CONTRAT GROUPE ASSURANCE SANTE
- ~~3. REINTEGRATION DES LOCAUX MIS A DISPOSITION AUPRES DU SYNDICAT SCOLAIRE LE 3V~~
3. PROJET AIRE DE JEUX
4. AMENAGEMENT FONCIER : PROPOSITIONS NOUVELLES DU CONSEIL MUNICIPAL
5. PLU_i : PROPOSITIONS NOUVELLES DU CONSEIL MUNICIPAL

Divers et informations :

- RGDP
- DIF DES ELUS

Ouverture de séance :

Monsieur le Maire ouvre la séance de ce jour en annonçant les procurations et constate que le quorum est atteint.

B. Chénot donne réponse au courrier recommandé qu'il a reçu le 24 décembre et envoyé par R. BASTAILLE, O. BERTRAND, H. FOREST, B. LULEWICZ, L. MATHIOT, J. MATHIEU, E. REGHEM, C. THEVENON : Il rappelle que chacun et chacune est responsable de son attitude lors des Conseils Municipaux. Il condamne tous les actes inadaptés quels qu'ils soient mais ne demandera aucune excuse pour les actes passés. Il nous invite à respecter la charte de l'élu distribuée en début de mandat afin que l'ambiance au sein des futurs Conseils Municipaux soit respectueuse et adaptée au statut qui nous incombe.

L'ordre du jour est modifié après que Monsieur le Maire ait demandé l'accord à tous les Conseillers : à savoir

- Retrait et report de l'ordre REINTEGRATION DES LOCAUX MIS A DISPOSITION AUPRES DU SYNDICAT SCOLAIRE LE 3V.
- Ajout PROJET AIRE DE JEUX.

01 – ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2021

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler.

J. Mathieu réitère sa remarque concernant le PLUi concernant les « zones réservées non spécifiques et les échanges de terrains »

B. Chénou formulé à nouveau que la remarque faite sur les échanges de terrain concerne l'Aménagement Foncier et non le PLUi. Il souhaite donc mettre fin à ce débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 8 votes POUR, 0 ABSTENTION et 7 votes CONTRE, d'approuver et d'adopter le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 Décembre 2021.

02 – CONTRAT GROUPE ASSURANCE SANTÉ

Monsieur le Maire nous informe que le contrat de complémentaire santé arrivera à son terme le 31.12.2021. La Commune de Lagny a l'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence et que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

Depuis la parution du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents dans un cadre défini.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 permet aux centres de gestion de lancer une offre groupée en matière de complémentaire santé afin de mutualiser la couverture des agents de Meurthe & Moselle les frais de santé non couverts ou partiellement couverts par l'assurance maladie : frais médicaux, hospitalisation, pharmacie, dentaire, etc.

Le centre de gestion a la possibilité de lancer, pour le compte des collectivités du département, un nouvel appel d'offre afin d'obtenir les tarifs les plus avantageux et les offres les plus appropriées aux besoins des agents, auprès d'opérateurs d'assurance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de charger le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue, le cas échéant, de souscrire pour le compte de la Commune de Lagny, des conventions d'assurance auprès d'un des organismes mentionnés à l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au premier janvier 2022.

La présente délibération n'engage pas la collectivité à souscrire au contrat.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

03 – PROJET AIRE DE JEUX

Le groupe de travail composé de O. BERTRAND, I. DESBOIS, H. FOREST, B. LULEWICZ, L. MATHIOT, E. REGHEM, A. REMY, présente le projet à l'aide de 2 supports vidéoprojetés.

L'historique du projet, les enjeux, le choix du prestataire et le cahier des charges du projet a été présenté par O. Bertrand puis le projet finalisé a été exposé par I. Desbois et A. Remy

Il est rappelé que les objectifs principaux de ce projet sont l'envie de redynamiser la zone dite « de la Gare » et de créer un espace multigénérationnel, familial et convivial.

Les devis ont été présentés et détaillés à l'ensemble du Conseil Municipal :

- Devis EPSL N°17060 du 20.01.2021 concernant l'installation du chantier, les jeux, les parcours de motricité et agrès sportifs, le sol coulé et le contrôle de la réception pour un montant de 42 915.00 € HT (51 498.00 € TTC)
- Devis ETA BM Services N°2119 du 04.01.2021 concernant la préparation et le terrassement de la zone pour un montant de 5 670.00 € HT (6 804.00 € TTC)

Le groupe de travail a également fait part des subventions auxquelles le projet pourrait éventuellement prétendre.

Le Conseil adopte le projet dans son ensemble, décide de solliciter ;

Les services de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle une aide financière dans le cadre de la D.E.T.R (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Les services du Conseil départemental dans le cadre des aides aux territoires

Les services du Conseil Régional le Grand Est dans l'amélioration du cadre de vie

Ces subventions sont cumulables.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatif à ce dossier.

Est également évoqué le retour sur les questionnaires consultatifs envoyés à tous les habitants du village. Les demandes et propositions des répondants ont été listées et seront toutes étudiées. Le groupe de travail s'engage à poursuivre sa réflexion sur le projet concernant toute la zone dite « de la Gare ».

04 – AMÉNAGEMENT FONCIER : PROPOSITIONS NOUVELLES DU CONSEIL MUNICIPAL

Après de nombreux débats autant sur l'aménagement foncier que sur le PLUi, aucune délibération n'a été prise ce jour concernant l'aménagement foncier.

05 – PLUi : PROPOSITIONS NOUVELLES DU CONSEIL MUNICIPAL

Est exposé ce jour par J. Mathieu le diaporama présenté et étudié en réunion de préparation de Conseil Municipal du 15 janvier 2021.

Ce diaporama intitulé « Réunion de travail PLUi – Aménagement Foncier » a été élaboré par H. Forest / E. Reghem / L. Mathiot / O. Bertrand / R. Bastaille / J. Mathieu / C. Thevenon et B. Lulewicz

Chaque point est réexposé et développé en détail. Un débat long et fastidieux a été engagé entre tous les conseillers.

Les points exposés par les émetteurs du document sont les suivants :

- Résumé de la situation fin décembre 2020 de la Commune de Lagny concernant l'aménagement foncier et le PLUi
- Définition PLUi
- Définition Aménagement Foncier

- Historique des échanges avec la CCTT concernant le PLUi puis avec le Bureau d'étude du 02.12.2020
- Repères démographique, économiques et sociologiques
- Constats concernant le projet de zonage actuel
- Objectifs dégagés
- Les questionnaires de la CCTT
- Propositions de 4 zones à passer en UX (activité commerciale et artisanale):
 - o Derrière chez D. Chénot (AL 500)
 - o Derrière les habitations de JL Guillard, B. Lulewicz et M. Nikaes (AN 534 – 630 – 631 – 61 – 62– 65 – 66 – 67 – 68)
 - o Parcelles de JC Bertrand et J F Labussière (AL 162 et AL 161)
 - o Zone d'environ 4000 m² (AM 181 – 182 – 183 – 184 – 287 – 290 – 291 - 293) à réserver pour autos des Côtes et un garage (non défini)

Pour rappel : aucun projet n'a été présenté ni évoqué en Mairie par des artisans.
- Propositions de 3 zones à passer en UJ (annexe et garage liés aux habitations)
 - o Parcelles AM 150 – 152 – 157 – 159 – 160 (A l'arrière des maisons rue du Rosoir)
 - o AL 52 et 55
 - o AN 244 – 245 – 246 (derrière les habitations de chez R. Chénot, C. Dacosta, E. Mathieu, E. Reghem)
- Objectifs de la réservation de terrains
- Rappel des zones réservées existantes avant 2020
- Propositions de réservations :
 - o Petit Rosoir (côté maison Crutel)
 - o Fontaine Echineau (côté maison)
 - o Zone sentier des côtelles
 - o Zone du rosoir
 - o Zone des conteneurs
 - o Parcelle 332 le long du chemin rural dit du Bout du Rosoir
 - o Zone de la place de la gare
 - o Zone à l'arrière des propriétés de B. Lulewicz / JL Guillard jusqu'à chez M. Nikaes
 - o Parcelles AN 194 – 196 – 197 – 674 rue de la Meselle
 - o Croisement Rosoir/petit Rosoir
 - o Zone déchets verts route de Bouvron
 - o Parcelle AN 536 au Rosoir avant le lavoir
- Propositions chemins aménagement foncier
 - o Chemin des hauts de Sat (suite de la Croix Parrain) et celui de la Core
 - o Chemin des Froids prés et celui de la croix parrain
 - o Rouvrir le chemin des Ailes
- Pour mémoire les propriétés communales, zone de la Gare
- Conclusion
- Suite à donner pour le 31/01/2021

D'autres points ont été ajoutés par Monsieur le Maire :

- Proposition de modifier en zone AI (Agricole Inconstructible) la zone en face de celle réservée pour la zone de loisir (à angle droit par rapport au chemin)

- Proposer à la réservation foncière les parcelles : AN 181, 579 et 580 (secteur de la gare)
- Proposer de qualifier les parcelles AN 738, AN 741, AN744 de zone UX en zone AUX
- Maintenir la zone de déchets verts (route de Bouvron) en Z.A.

Au terme de ces longs débats, aucune délibération n'a été prise pour valider l'ensemble du projet proposé.

Seuls deux points ont été votés :

→ Le 1^{er} point concerne la proposition de passage en zone UX des parcelles 630 – 631 – 61 – 62 – 534 – 0065 – 0066 – 0067 – 0068. Proposition non validée.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, de maintenir les parcelles 630 – 631 – 61 - 62 – 534 – 65 – 66 – 67 – 68 en zone NJ ET d'intégrer au PLUi, une phrase précisant « que tous les projets de développement déposés en Mairie par des artisans ou commerçants feront l'objet d'une analyse par le Conseil Municipal pour éventuellement l'intégrer au PLUi »

Avec 8 votes POUR, 0 ABSTENTION et 7 votes CONTRE

→ Le 2^{ème} point concerne la réouverture du chemin des « Ailes »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de proposer à la réservation foncière la zone ZH9 et une partie de la ZE 30 afin de réintroduire le chemin des Ailes (depuis le bois de Lagney vers la route de la Charmes)

Avec 8 votes POUR, 0 ABSTENTION et 7 votes CONTRE

Un second support vidéo a été présenté par L. Mathiot intitulé « Les éléments du paysage à protéger ». Ce dernier avait également été présenté aux conseillers municipaux lors de la réunion de préparation du Conseil Municipal du 15 janvier 2021. Chaque point a été revu en détail par l'ensemble des protagonistes.

Ont ensuite été présentés :

- Le « Questionnaire sur la sensibilité au patrimoine »

À intégrer au PV

- Le « Tableau de repérage des Eléments Remarquables »

A intégrer au PV

- Le « Tableau de recensement des Emplacements Réservés »

N°	DESTINATION DE L'EMPLACEMENT	LOCALISATION (ADRESSE)	SECTION(S)	PARCELLE(S)	SURFACE APPROXIMATIVE	BENEFICIAIRE	REMARQUES
1	Aménagement zone de Loisirs	Place de la Gare	AN	109 -110-111-113-114-115-116-117-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-139-140-141-142-636-657	15250 m ²	Commune	proposition non approuvée en l'état par le CM
2	Elargissement trottoir	Rue du petit Rosoir	AM	113	50 m ²	Commune	
3	Amélioration visibilité croisement des rues du Rosoir et du petit Rosoir (Angle 45° entre les 2 voies)	Rue du petit Rosoir	AM	95	5 m ²	Commune	
4	Aménagement paysager du lavoir de l'Echineau	Rue du Noroi	AN	511	93 m ² 5 m largeur long de la route à la limite AUJ du PLU actuel	Commune	
5	Elargissement de la voie (2,5 m) Parking (15 X 6 m – 6 places)	Sentier des Cotelles	AN	937	170 m ² 90 m ²	Commune	
6	Elargissement de la voie et du parking (+3m)	Sentier dit du Pressoir	AM	Parties 150, 152, 157, 159, 160	210 m ²	Commune	
7	Parking	Chemin du bout du Rosoir	AM	332	25 m de long 275 m ²	Commune	
8	Zone artisanale et commerciale	Chemin de Lagney à Sanzey	AM	181 – 182 – 183 – 184 – 287 – 290 – 291 - 293	4150 m ²	A définir (commune ou professionnels)	proposition non acceptée par des membres du CM
9	Zone déchets verts	Route de Bouvron	AN	27	3000 m ²	Commune	
10	Réhabilitation patrimoine à long terme (Ancien	Rue du Rosoir	AM	536	210 m ²	Commune	proposition non acceptée par des membres du CM

	Gayoir)						Vérifier que la parcelle n° AM 616 garde un accès à la route
11	Élargissement trottoirs	Rue de la Meselle	AN	194 – 196 – 197 – 674	130 m ²	Commune	
12	Réouverture du chemin et opportunité de répondre aux exigences de l'arrêté préfectoral de 2017	Chemins des Ailes de la route de Lagney à Sanzey à l'entrée du bois de Lagney	ZH ZE	9 30 en partie	6500 m ² 580 m ² environ	Commune	Validé en Conseil Municipal avec 8 votes POUR et 7 votes CONTRE
13	Partie ONF : extension des activités de la zone Loisirs. Tourisme. Zone Télécom : Parking	Zone de la Gare	AN AN	181, 579 580	 3870 m ²	Commune	

B. Chenot, en sa qualité de Maire de Lagney, clôture le 6^{ème} Conseil Municipal à 00h24.

Le Maire
Bernard CHENOT